

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/206

Objet : PROPOSITION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE TOURISME CREUSE THAURION GARTEMPE SUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/01/2018

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
6. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
8. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
10. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.
12. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY.
13. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. LAINE.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	41	54			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Vu les articles L.133-1 du Code du Tourisme et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017/190 du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme intercommunal Creuse Sud-Ouest sous forme associative et adoptant les statuts correspondants ;

M. Le Président indique que dans le cadre de la fusion des Offices de Tourisme Intercommunaux Creuse Thaurion Gartempe et Eaux Tours de Bourganeuf Royère de Vassivière, la reprise du personnel des offices de tourisme par la nouvelle entité était initialement prévue à compter du 1^{er} janvier 2018. Or, à l'occasion du dernier comité de pilotage du 6 décembre 2017, la date de reprise a été fixée au 1^{er} février 2018.

Le Président de l'Office de Tourisme Creuse Thaurion Gartempe a sollicité le Président de la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 293 €, destinée à couvrir les frais inhérents aux salaires des employés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018.

M. Le Président précise que le montant de cette subvention sera déduit de la subvention de fonctionnement qui sera versée pour l'année 2018 à l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 293 € à l'Office de Tourisme Creuse Thaurion Gartempe pour la période du 01/01/2018 au 31/01/2018
- Dit que cette somme sera déduite du montant de la subvention de fonctionnement 2018 à l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest
- Décide d'inscrire cette dépense sur l'exercice 2018 de la Communauté de communes
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

